



XIIIème Législature

Question écrite n°47 558 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Rubrique : Politique sociale

Analyse : Lutte contre l'exclusion, insertion par l'activité économique, orientations

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel le 28 avril 2009) :

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le Haut-Commissaire aux solidarités actives contre la Pauvreté sur le plan de modernisation de l'insertion par l'activité économique (IAE) et notamment sur la réforme des modalités de conventionnement des structures de l'IAE, votée dans le cadre de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Les acteurs de ce secteur sont aujourd'hui nombreux à déplorer ne pas y retrouver la traduction concrète des principes défendus lors du Grenelle de l'Insertion et approuvés par le Haut-Commissaire. Outre la complexité et la lourdeur du nouveau dispositif de conventionnement qui a déjà fait l'objet de nombreuses questions, ces acteurs regrettent la conception restrictive de l'insertion dont témoigne ce dispositif et l'absence de valorisation du travail réalisé par ces structures en termes d'accompagnement social. Les indicateurs de performance et objectifs désormais fixés à ces structures laissent ainsi très peu de place à l'appréciation de la levée des freins à l'emploi (mobilité, santé, logement) pour être très largement tournés vers la question du retour effectif à l'emploi. Dès lors, les objectifs fixés de « sorties dynamiques » semblent totalement irréalistes, sauf à sélectionner le public accueilli en écartant les personnes les plus éloignées de l'emploi, ce à quoi les structures ne peuvent se résoudre puisqu'elles s'écarteraient ainsi l'un de leurs objectifs initiaux, à savoir la lutte contre les exclusions. Une telle inflexion, en plus d'être très contestable, serait également néfaste et contreproductive. Les acteurs du secteur réclament ainsi que la levée des freins à l'emploi (dans le champ de la santé, notamment) puisse être appréciée comme une sortie positive ou à minima être intégrée dans les critères d'évaluation. Il demande au Haut-Commissaire de lui préciser sa position et ses intentions à ce sujet.